votre culte à ceux qui sont morts pour la défense de son drapeau.

L'amour de la Patrie, quoiqu'en disent certains esprits malsains ou mal équilibrés, n'est pas un vain mot, car il représente la défense de tout ce qui vous est cher.

La Patrie, c'est tout ce qui vous entoure : c'est le foyer, c'est la famille, c'est ce qui vous tient le plus au cœur, et celà seul fait les nations fortes.

Ne voyons-nous pas en ce moment, cet admirable peuple de la République du Transvaal qui, sacrifiant tout à la défense du droit national, luttant pour la justice et la liberté, oppose une poignée de héros à une nation qui règne sur trois cents millions d'hommes et la tient en échec depuis plus de deux ans, au point que l'on peut aujourd'hui se demander où sont les vainqueurs, et si les vœux que contre tout espoir nous avons formés au début de cette guerre impie, ne vont pas se réaliser.

Voilà, Messieurs, un des plus grands exemples des temps modernes, de ce que peut l'amour du pays. Il doit servir de leçon à tous.

Le soldat français lui aussi, se donne à son pays dans une abnégation qui ne connaît pas de défaillance ; les charges qu'il lui impose et qui pèsent d'une façon si lourde sur ceux-là surtout qui ont à faire face aux nécessités de chaque jour, enlevant aux vieux parents, et pendant plusieurs années, le soutien qui leur est nécessaire, éloignant pendant les périodes d'instruction les chefs de famille de leur foyer, tout cela est accepté par lui sans compter, parce qu'il sait qu'il se doit au pays, qu'un jour peut-être il devra être prêt à le défendre, et jusqu'à lui faire le sacrifice de sa vie.

C'est pour cela, Messieurs, que ceux qui ont la mission d'organiser la défense nationale, ont aussi le devoir d'en limiter les charges au strict nécessaire en temps de paix.

Quelques membres du Parlement, parmi lesquels notre député, M. Motte, ont pris l'initiative de l'étude d'une réduction de la durée du service militaire, cette mesure doit être prise avec prudence, mais elle touche directement aussi aux intérêts matériels de la classe ouvrière, et elle sera étudiée avec la volonté d'aboutir.

Notre armée, Messieurs, est vaillante et forte, elle tient dans ses rangs tous les enfants de la nation. Par ses manœuvres dans l'Est et la revue finale de Bétheny, elle a fait récemment encore l'admiration des représentants de toutes les puissances de l'Europe, et plus particulièrement de celui qui gouverne un grand peuple devenu notre allié.

Nous avons le droit d'en être fiers, sa force est pour nous la garantie d'une paix que nous désirons tous, mais elle nous permet aussi de regarder droit devant nous, et si celà devenait nécessaire de jeter avec confiance le poids de notre épée dans la balance pour défendre nos droits menacés, ou l'honneur de notre pays.

Unis dans un même sentiment d'amour de la Patrie, nous ne venons pas seulement devant cette tombe attester la fidélité du souvenir, nous venons dire aussi que le sang versé n'est pas tombé sur un terrain stérile, que nous voulons une France forte et respectée pouvant faire face à tous les événements et que, suivant l'exemple donné par ceux auxquels nous apportons aujourd'hui notre tribut d'admiration et de regrets, nous sommes prêts pour elle à tous les sacrifices.

Le discours de M. Edouard Roussel a produit la plus grande émotion sur l'assistance.

A son tour, M. Eugène Motte prononce le remarquable discours qui suit :

Chaque année, toujours plus nombreux, nous venons, les mains chargées de fleurs, au nom de l'Union Sociale et Patriotique, saluer ceux qui ont été fauchés, tant au champ du travail qu'au champ d'honneur. Nous les unissons, dans ce pieux pèlerinage de novembre, dans ces jours d'intimité avec les morts, à ceux dont nous visitons les tombes familières. Régiment, atelier, famille, n'est-ce pas douloureux la triple étape de tout Roubaisien, sitôt qu'il prend l'âge d'homme ? N'est-ce pas la synthèse en tryptique de notre vie pleine ? N'est-ce pas la triple école de tous les sentiments qui donnent du prix à la vie ? Discipline, abnégation, sacrifice, telle est l'école du régiment. Travail, initiative, assiduité, telle est l'école de l'atelier. Affection, dévouement, exemple, telle est l'école du foyer. Et nous nous plaisons, en ce jour de commémoration des morts, loin des discordes de la cité, à saluer, dans ce champ de repos, ceux que nous avons connus pleins de forces et de projets, et qui furent brusquement couchés dans la tombe.

Il y a cinq ans, sur cette même pierre tombale, je vous montrai toute la profondeur du vide produit au foyer par la soudaine disparition du chef ou du gagne-pain. Je n'avais qu'à évoquer des souvenirs vécus, qu'à choisir entre des deuils tous aussi affreux. Je revoyais dans une vision sanglante et poétique, bien que le drame remonte à 1894, l'épouse de notre conducteur de machine venant inconsolante, un dernier enfant sur les bras, apporter le linceul à son homme, alors que nous l'entourions, penchés sur un lit improvisé où il gisait, la tête entr'ouverte d'un coup de bielle de manivelle. Je me rappelle les cris d'angoisse, exprimant à la fois la douleur de l'épouse et l'incertitude du lendemain de la mère. Ce drame se répétait chaque jour en quelque coin du département du Nord, et si, dans les grandes usines, les mœurs avaient devancé la loi en couvrant, par des assurances précises, les risques d'accidents, il n'en était pas de même dans l'industrie moyenne et petite, et dans la plupart des minimes organisations ingénieuses et familiales, où patron et personnel ouvrier restaient, vont quasi de pair, comme dans les industries du bâtiment ou du roulage, meurtrières entre toutes. Aujourd'hui, cette « réforme sociale », souhaitée et escomptée il y a cinq ans, a force de loi. Le risque professionnel est reconnu sans conteste. Le recouvrement des indemnités légitimes souffre moins de délais ; les différends rentrent dans des cadres mieux déterminés. Un progrès social est acquis. Cette loi unitaire, coûteuse, il est vrai, mais juste, car elle n'est qu'une loi de réparation, nous travaillons chaque jour à l'élargir, à l'étendre aux ouvriers agricoles, aux ouvriers en chambres, à tous les journaliers en un mot.

Il ne faut pas qu'un ouvrier, parti le matin de la maison, léger d'argent peut-être, mais fort de ses bras et de l'exercice de son métier, soit, le soir, comme une épave vivante, si, en dépit de l'instinct, il a été mutilé ou amoindri au cours de la journée. Et, d'ailleurs, la conscience des responsabilités, le poids des assurances rend ingénieux. Chaque jour marque un progrès dans les mesures préventives prises dans les ateliers contre les accidents. L'inspection du travail éclaire l'industriel, montre le tableau de comparaison d'accidents entre usines identiques et éveille une émulation bienfaisante.

J'entends souvent, par des déclamateurs, maudire le machinisme. Je ne puis ici, car ce n'est pas l'endroit, réfuter les attaques qui révèlent autant d'ignorance que de mauvaise foi. Non, la machine n'est pas meurtrière. Elle est la servante fidèle et assouplie de l'ouvrier. Elle lui épargne cette dépense continue de forces qui extenuait autrefois l'ouvrier, et l'acheminait, à grands pas, vers une vieillesse prématurée. Où sont les fileurs de jadis, qui, du genou, repoussaient les chariots du métier, et, les jambes arquées, se voûtaient au cœur de la vie ? Où sont les teinturiers de 1860 qui tournaient à la manivelle les lourdes pièces en plein bain ? Où sont ces ateliers de teinture où les buées d'hiver entraient droit dans les poumons et vous faisaient candidat à toutes les maladies ?

L'ouvrier devient plus témoin qu'acteur et conserve une agilité d'esprit que n'autorisait pas la fatigue d'autrefois. Pour un meurtre à son passif, le machinisme compte à son actif mille vies prolongées et plus douces. Les tables de mortalité sont là d'ailleurs qui indiquent le recul de la mort, et ce recul serait bien plus prononcé si l'alcoolisme rencontrait sur son chemin des inspecteurs aussi clairvoyants, aussi déterminés, aussi armés que les inspecteurs du travail.

Messieurs, les noms inscrits sur cette tombe rappellent des catastrophes déjà anciennes. Les victimes d'accidents isolés ne reposent pas sous ces pierres. Il semble que par un sentiment de particularisme, d'intimité plus grande, de familiarité poursuivie et voulue, les familles atteintes soudainement, préfèrent, à ce mausolée officiel, peu propice à l'humble fleur de l'ouvrier, la simple croix solitaire et personnelle.

Aussi dois-je enfler la voix pour donner, en votre nom, le salut annuel à toutes les victimes du travail disséminées sur cette vaste plaine des morts. Que notre salut leur réchauffe un instant le cœur, comme ce beau soleil d'automne qui jette ses rayons mordorés sur les teintes cuivées des ormes aux pieds desquels nous trouverons tôt ou tard notre dernier repos.

Recevez notre adieu, vous tous qui avez été, à l'atelier, nos compagnons, nos auxiliaires et qui, par votre rosée de sang, avez fécondé le champ du travail et hâté les réformes dont profitent les survivants. Dormez en paix au sein de Dieu qui vous aura réservé la miséricorde infinie qu'il doit à ceux que la mort frappe prématurément et en pleine activité.

De nombreuses marques d'approbation et même des bravos ont accueilli, à plusieurs reprises le discours de M. Eugène Motte. Tous les manifestants étaient profondément émus.

Les discours terminés, le cortège s'est reformé, place Chaptal, et a regagné, au son de marches entraînantes, le local de l'« Union Sociale et Patrio-

Le Syndicat mixte de l'Industrie roubaisienne

Le Syndicat Mixte de l'Industrie roubaisienne a tique »,

fait, lui aussi, sa manifestation au cimetière. A huit heures et demie, tous les membres du Syndicat ont assisté, en l'église Notre-Dame, à une messe célébrée pour le repos des sociétaires décédés. Les chants ont été exécutés très parfaitement par la « Jeanne d'Arc », la chorale du Syndicat.

Après la messe, les syndiqués, en très grand nombre, se sont rendus au cimetière, précédés de la « Grande-Fanfare ». Des couronnes ont été déposées sur les monuments élevés aux victimes du travail et aux soldats roubaisiens morts au service de la France.

UNE CONFÉRENCE SUIVIE D'UN PUNCH

à la « Mutuelle Nadaud »

Discours de M. Achille Rousseau. — Toasts de MM. Eugène Motte, député, et Eugène Duthoit, conseiller d'arrondissement

A l'occasion du deuxième anniversaire de sa fondation, la jeune Société de « Mutuelle Nadaud » avait organisé pour dimanche une conférence suivie d'un punch, qui a eu lieu, à cinq heures, dans la salle des fêtes de M. Lavallard, place Nadaud, siège de la Société.

Cette réunion a rassemblé, outre tous les sociétaires déjà fort nombreux de la « Mutuelle Nadaud », un grand nombre d'amis de la Mutualité. M. Edouard Roussel, conseiller général, avait bien voulu en accepter la présidence. Il était entouré de MM. Achille Rousseau, président de l'« Union Républicaine », président d'honneur de la Société ; Eugène Duthoit, conseiller d'arrondissement ; Paul Despatures, Deschodt et Noyelle, conseillers municipaux ; Edouard Duquesne, président des « Prévoyants de l'Industrie et du Commerce roubaisiens » ; Dubois, président ; Joseph Wibaux, membre d'honneur et des membres de la Commission de la « Mutuelle Nadaud ».

LA CONFÉRENCE

La salle de l'estaminet Lavallard était comble à cinq heures, quand a commencé la réunion. M. Edouard Roussel a pris le premier la parole pour remercier d'abord les sociétaires de la « Mutuelle Nadaud » de l'honneur qu'ils lui faisaient, de l'appeler à la présidence.

Le dévoué conseiller général du canton Ouest remercie ensuite la Société de la vitalité dont elle fait preuve. Les résultats auxquels elle est parvenue déjà sont dus surtout à son président, M. Dubois, qui s'est dévoué à elle corps et âme parce qu'il a compris que la Mutualité, sagement comprise, est appelée à donner la solution de la question sociale. M. Edouard Roussel présente alors le conférencier, M. Achille Rousseau, un ami dévoué, ajoute-t-il, sur lequel la « Mutuelle Nadaud » peut compter.

Des applaudissements unanimes soulignent les paroles de M. Edouard Roussel. Un jeune enfant, François Nutte, fils d'un sociétaire, vient alors offrir à MM. Achille Rousseau et Edouard Duquesne, les insignes de président et de membre d'honneur et récite deux compliments très gentiment tournés.

Discours de M. Achille Rousseau

M. Achille Rousseau prend la parole. Nous voudrions pouvoir reproduire en entier sa conférence très documentée, mais le défaut de place nous en empêche.

Après avoir remercié MM. Dubois et Edouard Roussel, le conférencier annonce qu'il se propose de traiter un double sujet : il examinera la loi du 1er avril 1898 sur la Mutualité et le projet de loi sur les retraites ouvrières soumis aux délibérations de la Chambre. La loi de 1898 est une loi de progrès, tandis que la loi, qui serait réalisée par le projet actuellement en discussion, serait une loi de contrainte, d'inégalité et de froissement général. Un esprit libéral animait les auteurs de la première ; un esprit tout contraire inspire les auteurs du projet actuel. C'est qu'ils procèdent de deux conceptions diamétralement opposées des devoirs du législateur, consistant, l'une à aider et diriger les bonnes volontés, l'autre à faire le bonheur du peuple malgré lui, même par la violence, en vertu d'une sorte d'infaillibilité jacobine qui ne doute de rien et ne se doute pas de grand'chose.

La loi du 1er avril 1898 a élargi, dans un sens très libéral la législation concernant les sociétés de secours mutuels.

L'orateur s'étend assez longuement sur les modifications apportées à cette législation par la loi de 1898, puis, il prouve que c'est une loi d'égalité, de fraternité, puisqu'elle établit une égalité parfaite entre les sociétaires et qu'elle encourage les ouvriers à épargner par les subventions de l'Etat et appelle les personnes fortunées à concourir à l'œuvre de solidarité générale.

Après cet exposé, M. Ach. Rousseau en arrive au projet de loi sur les retraites ouvrières. « L'article 1er, qui décrète le droit à la retraite pour l'ouvrier âgé de 65 ans, ou invalide avant cet âge, explique-t-il, doit être approuvé par tous les hommes de cœur, à quelque parti qu'ils appartiennent, parce qu'il répond à un idéal de justice que nous portons tous en nous. Mais il y a plusieurs manières d'appliquer ce principe : la manière libérale et la manière du projet de loi. Celui-ci, s'inspirant des idées allemandes, inscrit dans son article 2, le principe de l'obligation des versements par l'ouvrier et le patron.

D'après cet article, tout travailleur âgé de moins de 65 ans, doit subir sur son salaire, avant paiement, une retenue. Ainsi voilà, ajoute l'orateur, une loi d'intérêt général qu'il s'agit de voter, car la Société tout entière est intéressée à ne pas voir se promener dans les rues, triste et dégueillé, l'ouvrier devenu vieux, réduit à l'impuissance, qui n'a pu épargner parce qu'il a élevé une nombreuse famille. Oui, il est juste que cet homme ait une pension de retraite à 65 ans, ou plus tôt, s'il est invalide, mais de quel droit allez-vous faire un prélèvement sur son salaire et sur la caisse du patron, pour assurer cette dette de la Société tout entière ? Vous devez assister l'ouvrier devenu vieux, mais vous n'avez pas le droit de le forcer à être prévoyant et vous n'avez surtout pas le droit de confisquer provisoirement peut-être une partie de son salaire. Vous violez la liberté et vous violez la propriété.

La manière libérale serait l'extension de notre loi sur la Mutualité. Il faudrait encourager l'épargne, la provoquer, faire appel à l'esprit de prévoyance des travailleurs, créer les pensions de retraites par un chiffre d'abord embryonnaire de la contribution de l'Etat et dire à l'ouvrier : il ne tiendra qu'à toi de doubler, tripler cette pension : verse toi-même à la caisse de retraites et, j'ajouterai encore quelque chose En Belgique, la loi a eu pour effet de soulever dans tout le pays un mouvement d'épargne invraisemblable. La loi belge est une loi libérale.

Toutes les Sociétés ont compris qu'elles devaient organiser la bienfaisance et les secours aux indigents. Il n'en est certes pas de plus dignes d'intérêt que les vieux travailleurs qui, chargés de famille, n'ont pu épargner au cours d'une longue vie de labeur. L'Etat, les départements, les communes pourvoient à l'assistance publique par des dotations spéciales ou par des impôts prélevés sur la généralité des citoyens. Se rattachant à l'assistance, les retraites ouvrières doivent donc être constituées par la contribution de tous, par l'impôt, et accessoirement par les donations et legs reçus comme pour l'assistance publique. Ce n'est en quelque sorte que changer l'en-tête de ce chapitre de l'assistance et y inscrire plus de dignité pour les secourus, surtout pour ceux qui ont apporté leur quote-part volontaire à la constitution de leur retraite. Mais l'industriel ne peut être frappé seul d'un impôt spécial pour y pourvoir. Cet impôt serait inique, contraire à notre droit public parce qu'il manquerait de généralité et de proportionnalité.

Ce projet viole non seulement la liberté mais encore l'égalité. En effet, par les retenues qu'il fait sur le salaire de l'ouvrier, il crée une sorte d'impôt progressif à rebours, ceux qui gagnent le plus payant le moins. Il froisse tout le monde, puisque la plupart des Syndicats, consultés, l'ont rejeté. Mais il froisse surtout les Mutualités, qu'il menace dans leur liberté.

Il y a aussi l'article 22, qui admet les Sociétés de secours mutuels *agréées à cet effet par décret rendu sur la proposition du Ministre du Commerce*, à recevoir, pour les travailleurs qui lui sont affiliés, les versements auxquels les employeurs sont assujettis en conformité du 1er alinéa de l'article 3.

Les mutualistes restent donc soumis à l'arbitraire du Ministre et puis, ils sont contraints de faire leurs versements conformément à l'article 2, ; 5, 10 ou 15 centimes suivant le montant des salaires.

On frappe les salaires de confiscation, sans l'assentiment des intéressés. Voilà pourquoi les mutualistes doivent repousser ce projet.

En terminant, M. Ach. Rousseau, pour signaler à ses auditeurs les dangers qui les menacent, donne lecture d'un article du « Journal des Débats » paru à la suite du banquet de l'Union des présidents de sociétés de secours mutuels de France.

Dès qu'ont pris fin les bravos qui ont accueilli la péroraison de la conférence de M. Achille Rousseau, M. Edouard Dubois, président de la « Mutuelle Nadaud », se lève et remercie d'abord M. Ed. Roussel d'avoir voulu accepter la présidence de la réunion. Il connaît ses généreuses conceptions sociales et il sait qu'en toute occasion on peut compter sur son dévouement.

M. Dubois fait ensuite l'éloge de M. Ach. Rousseau. C'est grâce à sa généreuse initiative que la jeune société de secours mutuels a pu se développer rapidement et acquérir une vitalité vraiment étonnante. M. Dubois a aussi des remerciements pour M. Duthoit, qui sait se dévouer à tout ce qui intéresse le sort des travailleurs, et pour M. Edouard Duquesne, à qui il demande de dire quelques mots sur la mutualité.

Le président des « Prévoyants de l'Industrie et du Commerce roubaisiens », en quelques phrases vibrantes, engage les auditeurs à aimer de plus en plus la mutualité et à propager autour d'eux les idées de prévoyance. Vous aurez rendu de cette façon, ajoute-t-il, à la France et à la République, le plus signalé des services.

Le punch. — Les toasts

La conférence terminée, une demi-heure de répit est accordée aux auditeurs. Vers sept heures, on se met à table pour le punch. La présidence est tenue, cette fois, par M. Eugène Motte, le vaillant député de Roubaix, qui vient d'arriver en compagnie de M. F. Chatteleyn, conseiller général.

Plusieurs toasts sont portés, le premier par M. Achille Rousseau, qui lève son verre à M. Emile Loubet, président de la République, le protecteur des Sociétés mutualistes de France, à M. Eugène Motte, qui saura toujours défendre à la Chambre les intérêts des mutualistes, et aux amis de la « Mutuelle Nadaud ».

M. Eugène Motte répond par une improvisation des plus heureuses. Il fait un éloge délicat de M. Edouard Dubois, qui, en toutes occasions, se dépense pour sa société ; c'est grâce à sa persévérance qu'il est parvenu à de si brillants résultats ; il a fait œuvre de maître ouvrier.

M. Eug. Motte félicite encore M. Dubois d'avoir su vaincre de regrettables préventions en allant trouver les patrons pour leur demander d'aider son œuvre. Il méritait d'entrer au Conseil municipal ajoute-t-il pour défendre les intérêts de la démocratie à laquelle il appartient. Je bois à ce travailleur modeste et infatigable.

M. Dubois répond que son action a été facile parce qu'il a trouvé des auxiliaires dévoués pour mener à bien son œuvre d'apaisement social. Il est heureux de payer à tous ces généreux bienfaiteurs son tribut de reconnaissance.

Sollicité de dire quelques mots, M. Eugène Duthoit regrette de n'être dans cette assemblée que l'ouvrier de la onzième heure, n'ayant été inscrit que le matin même sur les contrôles de la *Mutuelle Nadaud*. Mais il n'est pas l'ami de la onzième heure, car il est un chaud partisan de mutualité. M. Duthoit félicite la société de son œuvre et il invite les adhérents à rester fidèles à la cause de la mutualité, car c'est là que réside la solution des problèmes sociaux. Il boit, en terminant, à la mutualité, qui est l'école par excellence de la fraternité.

La série des toasts terminée, c'est un concert improvisé qui commence. Chacun y va de son complet ou de son monologue et cette fête mutualiste se termine le plus gaiement du monde.

UN CONGRÈS ÉLECTORAL COLLECTIVISTE. — Dimanche prochain, 10 novembre, à trois heures et demie de l'après-midi, se tiendra à la *Paix* un congrès électoral pour la désignation du candidat collectiviste aux élections législatives de 1902, dans la septième circonscription de l'arrondissement de Lille (Roubaix-Wattrelos).

LE TIRAGE DE LA TOMBOLA DE LA SOCIÉTÉ ARTISTIQUE DE ROUBAIX-TOURCOING a eu lieu, dimanche. Voici la liste des numéros gagnants :

1er lot, *Serment du jeu de Paume*, gravure, 2.453 ; 2e lot, *La Nativité*, gravure, 1.425 ; 3e lot, *La Résurrection*, gravure, 589 ; 4e lot, *Charge de cuirassiers*, gravure, 185 ; 5e lot, A. Dumas, gravure, 944 ; 6e lot, *Les Romains de la décadence*, gravure, 1.719 ; 7e lot, *Dunkerque*, peinture de Willemo, 2.044 ; 8e lot, *Vue de Cannes*, peinture de Bernast, 742 ; 9e lot, *Vieille rue à Quimper*, peinture de Bouzin, 504 ; 10e lot *La Dentellière*, peinture de Desplanques, 858 ; 11e lot, *Caravanne en Algérie*, peinture de Lazerges, 578 ; 12e lot, *Belle matinée à Vethueil*, peinture de Foubert, 2.005 ; 13e lot, *La traite*, peinture de Barillot, 1.407 ; 14e lot, Fleurs, peinture de Mme Largillière, 1.023.

LES ORDRES D'APPEL DES SOLDATS DE LA CLASSE DE 1900. — Les ordres d'appel concernant les jeunes soldats de la classe 1900 et les ajournés de la classe 1899, devant accomplir deux ou trois années de service, sont déposés à la gendarmerie de Roubaix, où les intéressés sont invités à les retirr sans retard.

SYNDICAT MIXTE DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE. — Le *Bureau syndical* se réunira le lundi 4 novembre 1901 à six heures précises du soir au Siège syndical, 22, rue de la Paix. Ordre du jour : Admissions dans le syndicat (dizaines libres) et dans la Société de secours mutuels Saint-Joseph. — Avis du bureau central sur deux admissions dans la Société de secours mutuels. — Pensionnés ; allocations d'hiver ; questions diverses.

UNE AGRESSION NOCTURNE. — Dans la soirée de samedi, vers onze heures, François Rooms, broyeur de chaînes, âgé de 34 ans, demeurant rue Saint-Joseph, 91, a été attaqué par deux individus, rue Saint-Maurice, tandis qu'il regagnait son domicile.

Pendant que l'un le frappait au visage, l'autre fouillait les poches de ses vêtements. Ils parvinrent à lui enlever un porte-cigare et un porte-cigarette.

Aux appels de leur victime, les deux agresseurs prirent la fuite.

M. Prud'homme, informé immédiatement, a ouvert une enquête dimanche matin dès la première heure.

LES VOLS DE BICYCLETTES. — La série des vols de bicyclettes continue. Dimanche matin, vers onze heures, M. Joseph Denef, contre-maître de filature, demeurant rue d'Alger, 3, avait laissé son vélo contre la muraille de l'estaminet tenu par M. Doutreligne, rue de Lille, 76. A sa sortie de l'estaminet, peu de temps après, il constata que son vélo avait disparu.

— Un voyageur de commerce, M. Ivo Deconinck, demeurant rue de Bavai, 96, avait laissé, samedi, vers midi, son vélo, dans le couloir de l'établissement du Crédit du Nord, pour se rendre dans les bureaux. Sa surprise fut grande, en en sortant, de ne plus retrouver sa bicyclette.

Plainte a été déposée à la police qui s'est mise en campagne pour rechercher les voleurs.

VOL SUR UNE VOITURE. — Le domestique de M. Campion-Delplanque, teinturier, rue de la Gare, à Tourcoing, avait abandonné sa voiture, samedi après-midi, vers cinq heures, en face de la maison de M. Réquillart, fabricant, place Chevreul.

A son retour, le domestique, Jean Vanoost, remarqua qu'un paquet renfermant sept paires de rideaux en tissu d'ameublement, lui avait été volé sur sa voiture. Immédiatement, il en informa M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement.

L'IVRESSE. — Un journalier, Désiré Lesaffre, âgé de 54 ans, demeurant à l'estaminet de la « Clef d'argent », rue du Chemin-de-Fer, s'est vu rédiger un rapport samedi soir, à sept heures, pour ivresse publique.

ENTERREMENTS DU LUNDI 4 NOVEMBRE. — Mme Georges Dewez, née Marie Welcomme, dix heures un quart, église Saint-Martin. — M. Auguste Choquet, dix heures, église de Néchin. — M. Julien Beghin, neuf heures, église Ste-Elisabeth.

OBITS DU MÊME JOUR. — M. Joseph Delcroix, neuf heures et demie, église Saint-Martin. — M. Edouard Malfait, huit heures, église Sainte-Elisabeth. — M. Jules Bayart et Mme Flore Carette, neuf heures, église Saint-Martin. — Mlle Angèle Croquelinck, neuf heures, église Saint-Joseph. — M. François Devlaminck, neuf heures, église Saint-Vincent-de-Paul, à Wattrelos.

POTAGES MAGGI Aujourd'hui *Lamballe* **10c**

WASQUEHAL

UN VOL A LA PLANCHE-AU-RIEZ. — UNE ARRESTATION. — Samedi soir, pendant que M. Debilloux, boucher, Planche-au-Riez, prenait son repas avec sa famille, un individu a pénétré sans bruit dans son magasin et s'est emparé du contenu de la caisse et d'un quartier de boucherie pesant environ 20 kilos. Dans la matinée de dimanche, cette pièce de viande a été retrouvée sur les bords du canal. D'autre part, deux habitants du quartier, MM. Derock et Debock, qui avaient remarqué la veille les allures louches d'un rôdeur, ont arrêté un individu nommé Joseph Lemon, 53 ans, charbonnier, demeurant à Roubaix, rue Séférine, qu'ils reconnaissent comme l'auteur présumé du vol. Lemon conduit par eux au bureau de police de la mairie, a été incarcéré par le garde Salesse. Une première enquête a été faite dimanche par le garde Dupont ; la gendarmerie de Roubaix a été prévenue. Le prisonnier nie toute participation au vol.

LA DISCORDE CHEZ LES RADICAUX COLLECTIVISTES. — Deux des conseillers de la majorité radicale collectiviste viennent de faire publier la déclaration suivante :

« Les soussignés, conseillers républicains radicaux, se voient forcés de faire connaître à leurs électeurs qu'à l'avenir ils resteront, au Conseil, neutres, jusqu'à ce qu'il leur soit donné satisfaction sur une demande faite par eux à M. le Maire, lequel avait pris, avant sa nomination, l'engagement formel de le faire. Cette demande a pour base l'idée Républicaine. — Signé : César Duponchelle, Haag Selosse, conseillers municipaux, républicains radicaux. »

Il serait peut-être intéressant de savoir sur quel point le maire de Wasquehal refuse de se conformer à l'idée républicaine de ses deux partisans. La parole est à M. le Maire.

LANNOY

MUTATION DANS LA BRIGADE DE GENDARMERIE. — M. Modeste Deveaux, gendarme à Solesmes, est nommé gendarme à la brigade de Lannoy, en remplacement de M. Delabre, réformé temporairement.

HEM

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Dans la brasserie de MM. Leclercq frères, à l'Hempempont, un garçon brasseur, Louis Lefèvre, a fait une chute dans une cave et s'est fait des contusions qui, de l'avis de M. le docteur Coubronne, nécessiteront un repos de dix jours.

ANNAPPES

CLOTURE DE LA MISSION. — La clôture définitive des exercices de la mission, prêchée depuis quinze jours en l'église d'Annappes, par les R.R. P.P. Lazaristes, a suivi, dimanche, les vêpres solennelles chantées à quatre heures, en présence d'une assistance considérable. C'est le R. P. Ploumhart, qui a adressé, aux fidèles, la dernière instruction. Avec une chaleur de langage qui les a vivement impressionnés, l'éloquent missionnaire a recommandé aux auditeurs d'être fidèles aux promesses faites aux pieds du prêtre, aux engagements pris, au devoir, à l'honneur, à la vertu ; il a demandé à tous, de pratiquer dans la vie publique comme dans la vie privée cette vertu indispensable aujourd'hui en France, qui manque à toutes les nations comme à toutes les sociétés, à savoir la vertu de « volonté ».

L'éminent prédicateur, qui fut jadis pasteur de Wattrelos et de Wasquehal, a terminé cette remarquable allocution, en adressant, en son nom et au nom de son confrère, les plus touchants adieux à la chrétienne population d'Annappes, qu'il connaît depuis longtemps, pour qui il a dit son affection toute particulière. Il a remercié les paroissiens, enfants, jeunes gens et jeunes filles, pères et mères de famille, vieillards, de leur dévouement, de leur empressement à venir entendre la parole de Dieu. Puis il a fait ses adieux au distingué et vénéré curé de la paroisse, M. l'abbé Bonnet, dont il a fait le plus délicat éloge, et loué l'amour pour la gloire de Dieu, le zèle pour le salut de ses ouailles. M. le curé a pris à son tour la parole et sous l'impression d'une émotion profonde, il a remercié, au nom de tous ses paroissiens, les bons et dévoués missionnaires qui ont attiré chaque jour à l'église des foules considérables. M. le curé a dit en terminant combien il était heureux de constater que cette mission, venant après vingt-huit ans d'intervalle, avait été féconde et avait produit de sincères retours à la foi catholique. Pendant longtemps, la population d'Annappes gardera le souvenir des R. R. P.P. Ploumhart et Desfinas ; pendant longtemps on parlera, dans la paroisse, de la mission et du jubilé de 1901.

La bénédiction solennelle papale, suivie de celle du Très-Saint-Sacrement, ont dignement clôturé la cérémonie.

ASCQ

LE CONSEIL MUNICIPAL d'Ascq se réunira en session ordinaire jeudi 7 novembre, à huit heures du soir. Ordre du jour : Liste électorale, nomination des délégués, commissaires-répartiteurs, liste de proposition : Marais, nouvelle liste et réclamations ; assistance à domicile, liste de proposition ; assistance médicale gratuite, révision de la liste ; passerelle, passage à niveau du chemin de fer (Quesnoy) ; questions diverses.

L'INSCRIPTION DES CONSCRITS de la classe 1901, se fera à la mairie d'Ascq le dimanche 1er décembre, dès neuf heures du matin. Ceux qui ne sont pas nés à Ascq devront se munir d'une copie de leur acte de naissance.

AGENDAS POUR 1902, en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. 24301

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*

(Maison à Tourcoing, rue Carnot, 5)

Impressions pour Sociétés Financières ou Industrielles **Actions. — Obligations. — Factures. — Bordereaux. — Quittances. — Circulaires. — Modèles divers. — Têtes de Lettre. — Registres. — Carnets, etc., etc.** — Livraison rapide. — Exécution soignée. — Prix modérés.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS

ÉCLAIRAGE, OBJETS D'ART

Les magasins et ateliers de **MOREL-GOYEZ**, 29 et 27, *rue Royale*, à Lille, sont transférés et réunis 29, *rue Esquermoise*, ancienne maison HENRI DELESALLE. 7822

TOURCOING

UNE CONFÉRENCE SUR LE TONKIN. — Les membres de la section de Tourcoing de la Société de Géographie ont eu dimanche la bonne fortune d'entendre le sympathique secrétaire général de la société mère, M. A. Merchier.

Le conférencier (dont nous n'avons plus à faire l'éloge, puisque de longtemps il s'est acquis l'estime des Tourquennois), avait choisi pour sujet : *Le Tonkin*. Notre colonie nous a été présentée tant au point de vue physique qu'au point de vue ethnographique et surtout économique. Hanoï et Haiphong, les deux grandes villes du Tonkin, nous sont apparues sous tous leurs aspects, grâce à des projections très fines.

M. Merchier s'est attaché à montrer combien étaient grandes les ressources de notre colonie et combien prenaient de l'extension les industries qui s'y établissaient.

L'érudit conférencier a consacré un souvenir au grand colonisateur, Paul Bert, dont la statue est érigée à Haiphong, au brave sergent Bobillot, et au commandant Rivière, tous trois hommes vaillants et forts et à qui la France doit se montrer reconnaissante.

M. Merchier donne sur les mœurs et usages en vigueur chez le peuple tonkinois des détails typiques.

En terminant son intéressante conférence, le sympathique secrétaire général de la Société de géographie de Lille a avoué que le voyage au Tonkin n'avait été fait qu'en rêve, à la suite d'une longue conversation qu'il avait eu lui-même avec l'amiral Fournier, au Congrès de Géographie de Nancy. Et c'est de la bouche de celui-là même qui jeta les bases du traité de Tien-Tsin, que M. Merchier recueillit les renseignements si précis qu'il développa avec son talent si apprécié.

A L'UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE. — Samedi soir, a eu lieu à l'Union Sociale et Patrio-

---

FEUILLETON DU 5 NOVEMBRE 1901 — N° 16

UNE TACHE D'ENCRE

par RENÉ BAZIN

C'était la plus petite et la plus sonore de toutes. Elle prend son jour sur une rue qui n'en a guère et n'en donne que le moins qu'elle peut. A gauche, le long du mur, est une chaire pour le candidat. Au fond, sur une estrade et devant un bureau, siègent les six examinateurs en robe rouge, épitoge à triple rang d'hermine et toque à ruban d'or. Entre la chaire et la porte, un petit parc à spectateurs. Ils étaient une trentaine, quand j'entrai.

Ma contenance, qui aurait pu être brillante, a été quelconque.

Les trois premiers de mes juges avaient lu ma thèse, l'excellent M. Flamaran surtout. Il la possédait, il en avait goûté les hardiesses et les nouveautés. Au moment de poser sa première question, il eut une moue préparatoire, un mouvement de gourmet qui suce un fruit mûr. Et quand il voulut bien ouvrir la bouche, dans le silence de tous, ce fut pour emporter tout de suite la discussion à de telles hauteurs d'abstraction, qu'un certain nombre d'auditeurs, n'y comprenant rien, gagnèrent furtivement la porte.

Chaque réponse l'animait.

— Très bien, murmurait-il, très bien, poursuivons. Je suppose, à présent...

Et le démon de la logique le talonnant, nous tombâmes tous deux en pleine folie, dans un monde d'hypothèses où nul n'avait pénétré. Il n'examinait plus, il inventait, il se grisait de déductions. Personne n'avait raison et personne n'avait tort. Nous raisonnions sur des chimères, lui, radieux, moi sans flamme, devant ses collègues doucement hilares. Je n'ai jamais si bien compris qu'en ce moment tout ce qu'il peut y avoir d'imagination dans une tête de juriste.

Il me marqua une blanche, tout en sueur, ayant dépassé de dix minutes, le temps règlementaire de l'interrogatoire.

Le second juge fut moins ardent. Il supposa peu, et mit tout son art à me convaincre d'une contradiction mentre la page 17 et la page 79. Il ne cessa de répéter : « C'est grave, monsieur, c'est très grave », et me gratifia néanmoins d'une seconde blanche. Je n'eus qu'une blanche rouge pour le troisième. Le reste de l'examen porta sur quelques positions étrangères à mes sujets de thèse, lutte banale où je répondis par des arguments bien usés à des objections bien fanées. Et ce fut fini. Deux heures avaient fui.

Je sortis de la salle pendant que mes examinateurs délibéraient.

Quelques amis vinrent à moi.

— Mes compliments, cher, je parie pour six blanches.

— Ma foi, Larivé, je ne t'avais pas aperçu.

— Je le crois bien, tu n'as regardé personne. Tu as encore l'air tout chose. Est-ce l'émotion inséparable...

— Peut-être.

— Le candidat est invité à rentrer dans la salle d'examen ! dit l'appariteur.

— Et le père Michu ajouta tout bas :

— Vous êtes reçu. Je vous le disais bien. N'oublies pas le père Michu, s'il vous plaît.

M. Flamaran me proclama docteur avec un sourire paternel et un mot d'éloges pour « ce travail consciencieux, plein de vues nouvelles, sur un sujet délicat ».

Je saluai mes juges. Larivé m'attendait dans la cour, et, me prenant le bras :

— Pap